



**Syndicat**  
des **Eaux** de la  
**Lémance**

**RAPPORT ANNUEL**  
**PRIX DE L'EAU ET QUALITE**  
**DES SERVICES**  
**ANNEE 2019**



## **Préambule**

### **Une obligation légale :**

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (art. L. 2224-5 du CGCT)

### **... à destination des usagers...**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers. Il doit pouvoir être librement consulté.

### **... présenté avant le 30 septembre**

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre.

# Sommaire

## 1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

- 1.1. Historique
- 1.2. Population desservie
- 1.3. Mode de gestion
- 1.4. Les cinq sources du syndicat
  - 1.4.1. La source de Fontarnaud
  - 1.4.2. La source de Gadet
  - 1.4.3. La source de Labiden
  - 1.4.4. La source de Lenclio
  - 1.4.5. La source Bleue
- 1.5. Les réseaux
  - 1.5.1. Répartition par matériau

## 2. ACTIVITE 2019

- 2.1. Distribution
- 2.2. Production
- 2.3. Exportations
- 2.4. Importations
- 2.5. Rendement du réseau de distribution
- 2.6. Indices linéaires de consommation et de pertes
- 2.7. Branchements et conduites
  - 2.7.1. Branchements par commune
  - 2.7.2. Linéaires de conduites par commune
- 2.8. Consommations
  - 2.8.1. Consommations par commune
  - 2.8.2. Répartition des consommateurs par volume consommé
  - 2.8.3. Gros consommateurs (> 6000 m3)
- 2.9. Travaux du délégataire
  - 2.9.1. Branchements neufs
  - 2.9.2. Réparations de fuites

**2.10. Travaux de la collectivité**

2.10.1. génie-civil et hydraulique

2.10.2. Renouvellement /renforcements de réseaux

2.10.3. Protection des sources

**3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES**

**3.1. Synthèse qualitative de l'eau brute**

**3.2. Information dureté de l'eau**

**3.3. Synthèse qualitative de l'eau au point de mise en distribution (au réservoir)**

**3.4. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution**

**3.5. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)**

**3.6. Chlorure de Vinyle Monomère**

**4. INDICATEURS FINANCIERS**

**4.1. Prix de l'eau**

4.1.1. Tarifs 2019

4.1.2. Facture-type 120 m3

**4.2. Autres indicateurs financiers**

4.2.1. Dette du syndicat en capital

4.2.2. Montant travaux mandatés en 2019;

4.2.3. Montant des amortissements effectués

4.2.4. Produit vente eau part syndicale 2019

4.2.5. Produit vente eau part fermière 2019

**5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605**

# 1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

## 1.1. Historique

Le Syndicat a été créé le 20 février 1947. Il était alors composé des communes de Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues, Saint Vite, Montayral, Sauveterre la Lémance, Cuzorn, Blanquefort sur Briolance, Saint Front sur Lémance et Soturac.

- 23 décembre 1948 : adhésion de la commune de Loubéjac
- 11 juillet 1957 : adhésion de la commune de Saint Georges
- 16 décembre 1959 : adhésion de la commune de Bourlens
- 25 novembre 1961 : adhésion des communes de Masquières, Thézac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Saint Martin le Redon, Touzac
- 22 mars 1968 : adhésion de la commune de Sérignac
- 13 mars 1973 : adhésion de la commune de Lacapelle-Biron

## 1.2. Population desservie

Le réseau d'alimentation en eau potable du Syndicat dessert les **21 communes adhérentes** soit environ 18 500 habitants sur 3 départements :

**Département de la Dordogne** : - Commune de Loubéjac

**Département du Lot** : - Communes de Touzac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Sérignac, Saint Martin le Redon, Soturac

**Département du Lot et Garonne** : - Communes de Montayral, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite-de-Dor, Bourlens, Saint Georges, Thézac, Masquières, Blanquefort sur Briolance, Sauveterre la Lémance, Saint Front sur Lémance, Lacapelle-Biron, Cuzorn, Condezaygues.

Le Syndicat des Eaux de la Lémance dessert également certains riverains de communes limitrophes à son périmètre, et alimente en eau potable **10 845 compteurs (10 818 en 2018)**

## 1.3. Mode de gestion

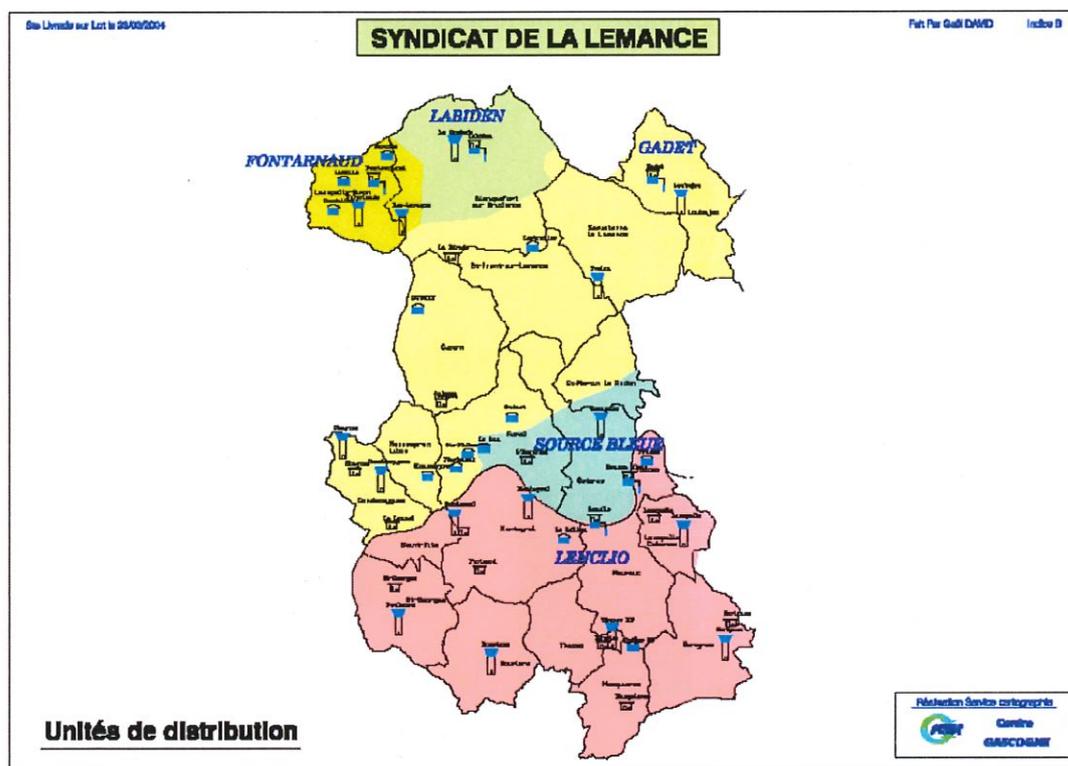
Le service d'alimentation en eau potable est assuré par le Syndicat des Eaux de la Lémance pour ses collectivités adhérentes sous la forme d'une gestion déléguée par un contrat d'affermage d'une durée initiale de douze années, signé le 11 décembre 2015.

## 1.4. Les cinq sources du syndicat

Le réseau du Syndicat est alimenté par cinq sources :

- la Source de Fontarnaud (Lacapelle-Biron)
- la Source de Gadet (Loubéjac)
- la Source de Labiden (Blanquefort sur Briolance)
- La Source de Lenclio (Mauroux)
- La Source Bleue (Soturac)

Le syndicat est propriétaire d'autres ressources dont l'exploitation a été abandonnée, la source de Gaillardel à Fumel et la source de la Rivierette à Blanquefort.



### 1.4.1. La source de Fontarnaud



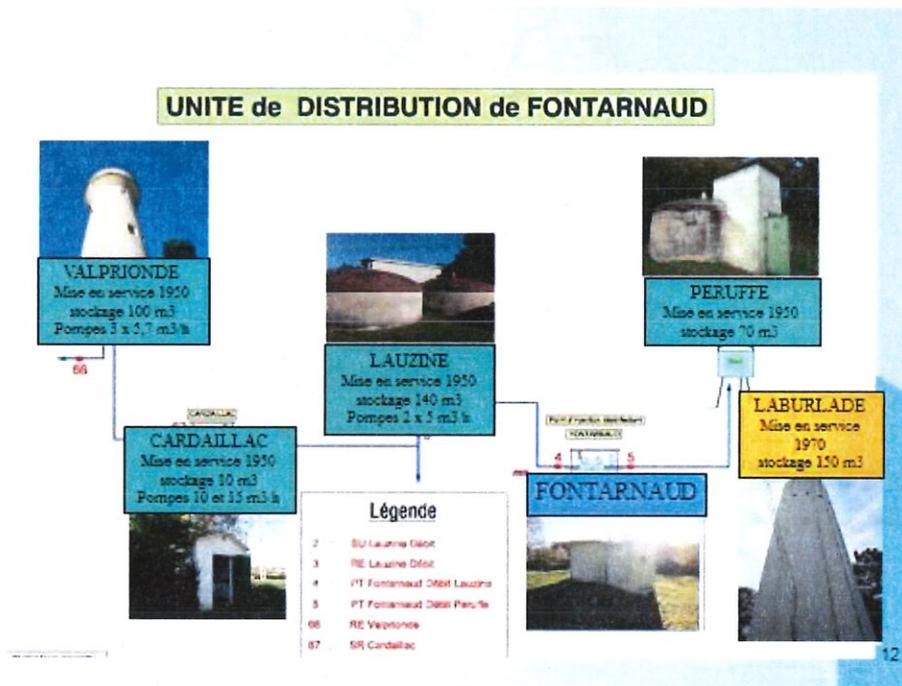
Date de mise en service : 1950

Capacité nominale : 30 m<sup>3</sup>/h – autorisation de prélèvement 350m<sup>3</sup>/j

Nature de l'Eau : source

Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur

Type Filière : traitement de désinfection



### 1.4.2. La source de Gadet

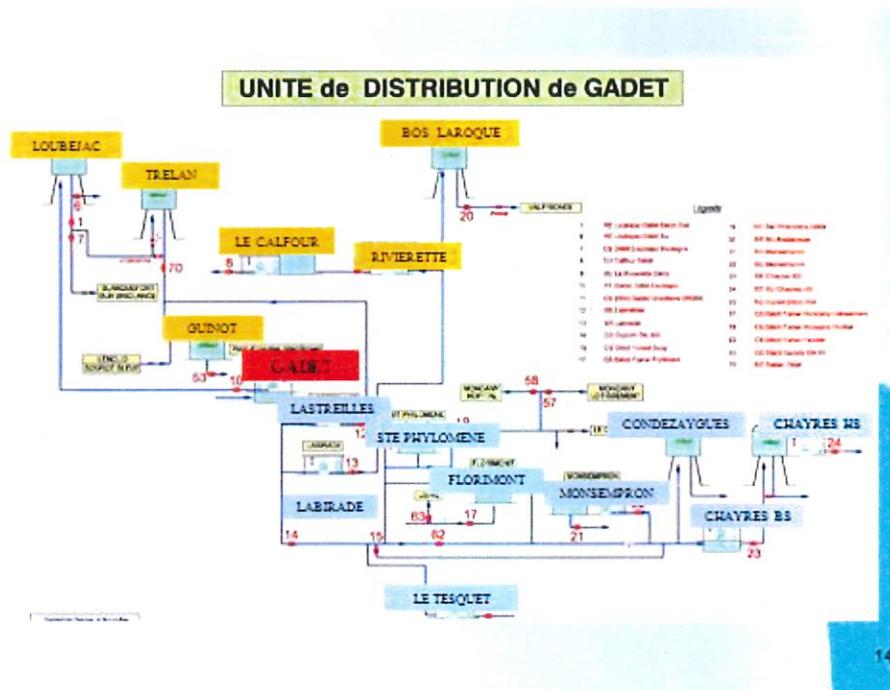


Date de mise en service : 1950

Capacité nominale : 200 m<sup>3</sup>/h

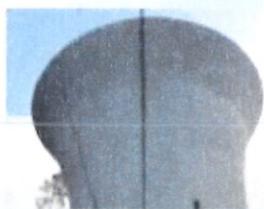
Nature de l'Eau : Source

Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur

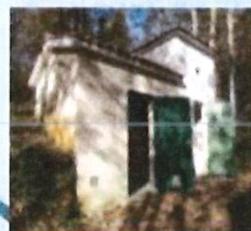




**LOUBEJAC**  
Mise en service 1956  
Capacité 500 m<sup>3</sup>  
Pompes 2 x 5,7 m<sup>3</sup>/h



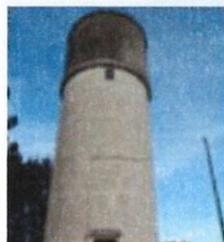
**TRELAN**  
Mise en service 1973  
Capacité 600 m<sup>3</sup>  
pompes 1 x 50 m<sup>3</sup>/h



**CALFOUR**  
Mise en service 1958  
Capacité 50 m<sup>3</sup>  
pompes 2 x 9,5 m<sup>3</sup>/h



**LARIVIERETTE**  
Mise en service 1960  
pompes 2 x 17 m<sup>3</sup>/h



**BOS LAROQUE**  
Mise en service 1960  
Capacité 100 m<sup>3</sup>



**GUINOT**  
Mise en service 1960  
Capacité 1000 m<sup>3</sup>  
Pompes 2 x 50 m<sup>3</sup>/h



**MONSEMPRON**  
Mise en service 1953  
Capacité 200 m<sup>3</sup>  
pompes 2 x 30 m<sup>3</sup>



**CONDEZAYGUES**  
Mise en service 1957  
Capacité 200 m<sup>3</sup>



**CHAYRES HS**  
Mise en service 1960  
CAPACITÉ 150 m<sup>3</sup>  
pompes 2 x 5 m<sup>3</sup>/h



**CHAYRES BS**  
Mise en service 1957  
pompes 2 x 7 m<sup>3</sup>/h



**1.4.3. La source de Labiden**



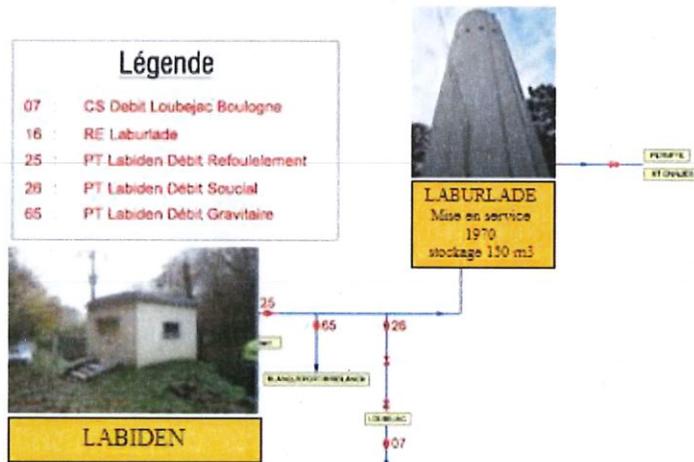
Date de mise en service : 1950

Capacité nominale : 25 m<sup>3</sup>/h – autorisation de prélèvement 200m<sup>3</sup>/j

Nature de l'Eau : Source

Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur

## UNITE de DISTRIBUTION de LABIDEN



### 1.4.4. La source de Lenclio



Date de mise en service : 1971

Capacité nominale : 400 m<sup>3</sup>/h – autorisation prélèvement 3500 m<sup>3</sup>/j

Nature de l'Eau : Source

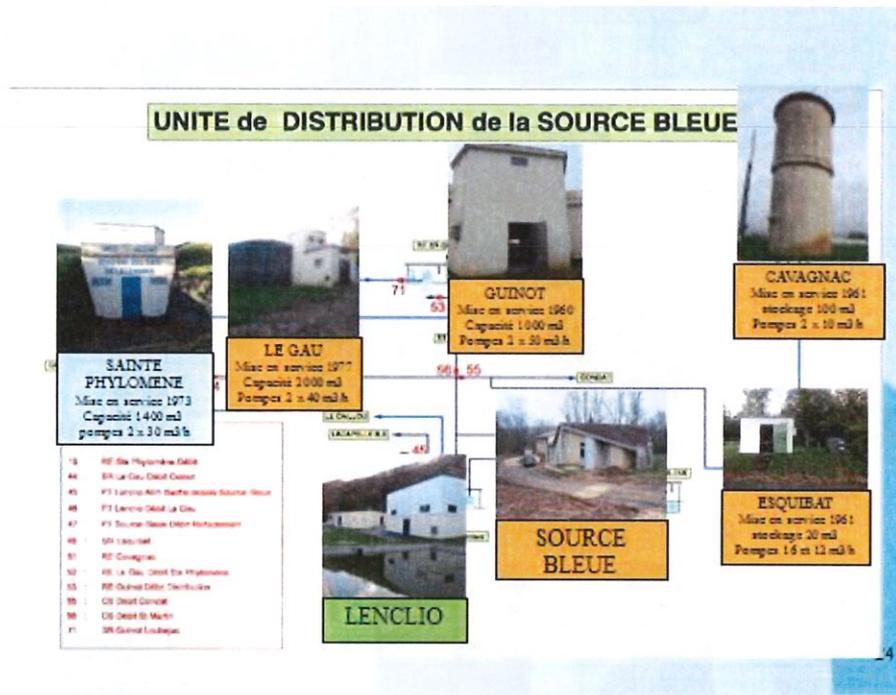
Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



Capacité nominale : 240 m<sup>3</sup>/h – autorisation prélèvement 600m<sup>3</sup>/j

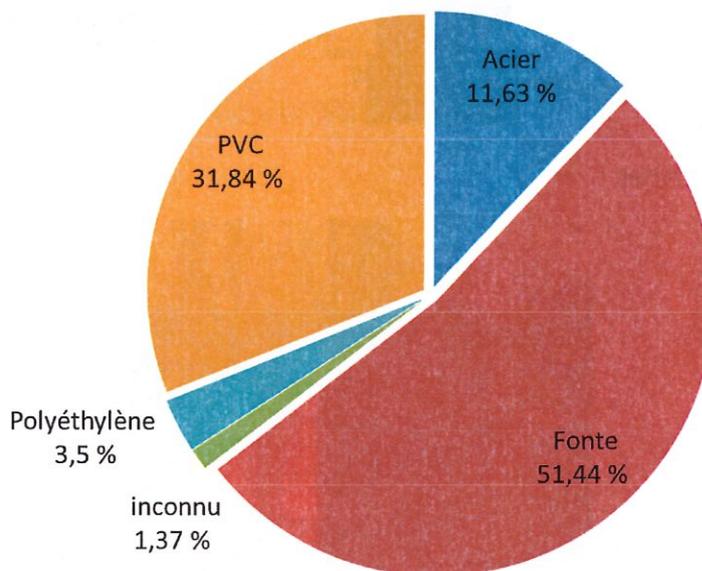
Nature de l'Eau : Source

Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



## 1.5. Les réseaux

### 1.5.1. Répartition par matériau

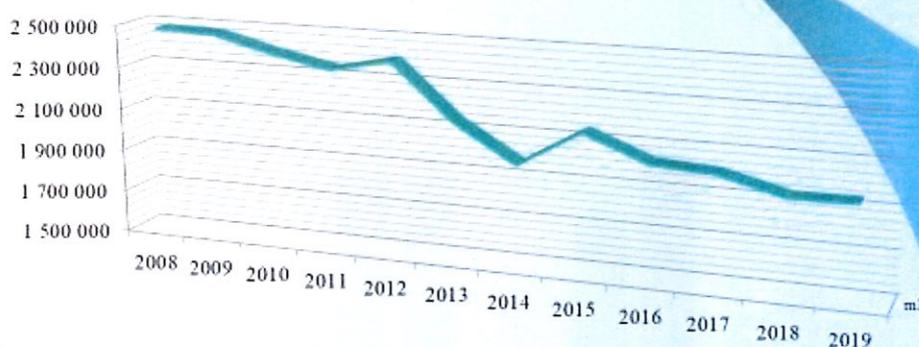


## 2. ACTIVITE 2019

### 2.1. Distribution

# Distribution : 1 940 689 m<sup>3</sup>

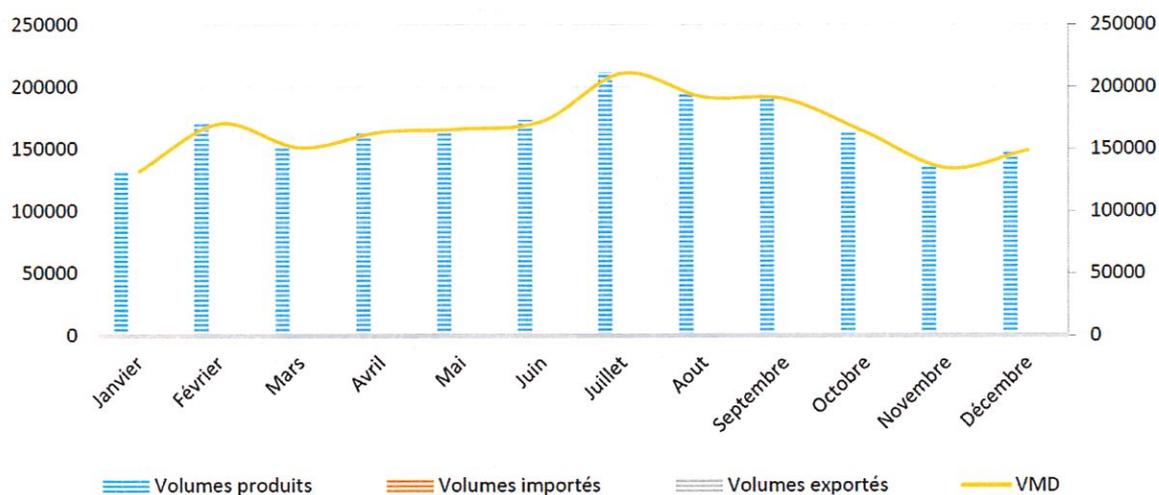
volumes annuels mis en distribution = volumes produits +  
volumes exportés – volumes importés  
m<sup>3</sup>



Volumes annuels mis en distribution = volumes produits + volumes exportés – volumes importés

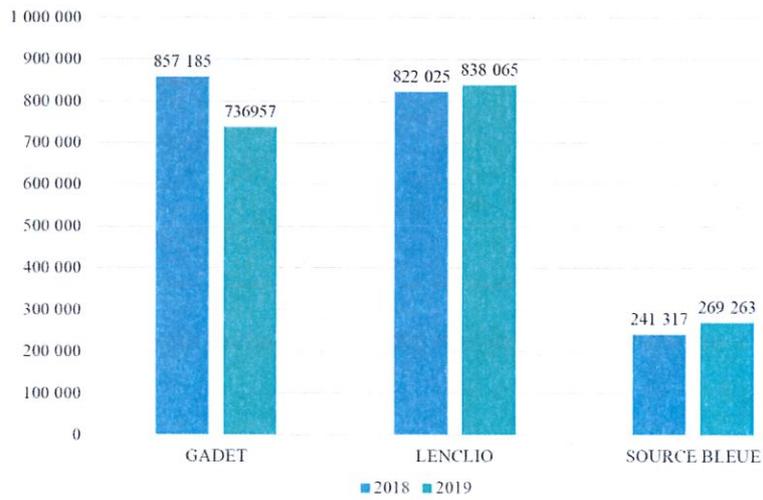
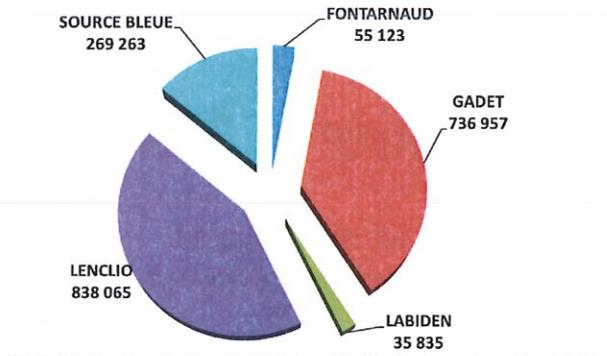
Répartition par mois :

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Jour de pointe de l'année 2019 mardi 23 juillet avec 7 905 m<sup>3</sup>

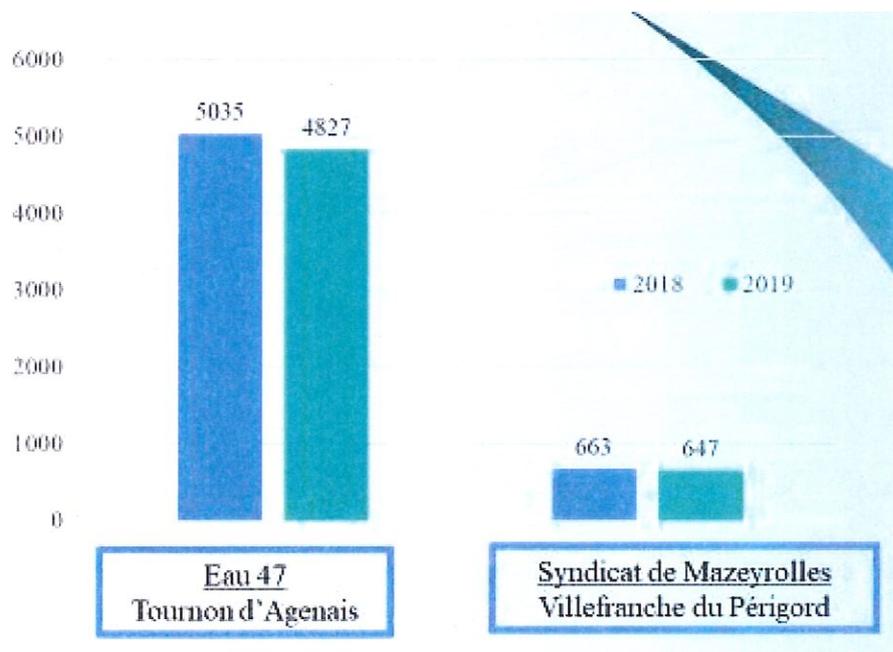
2.2. Production : 1 954 319 m3



### 2.3. Exportations : 18 916 m3



### 2.4. Importations : 5 474 m3



## 2.5. Rendement du réseau de distribution

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100 - Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau



## 2.6. Indices linéaires de consommation et de pertes



Indice linéaire de perte (ILP) = (volume mis en distribution - volume consommé)/jour/km de réseau.

## 2.7. Branchements et conduites

### 2.7.1. branchements par commune

commune	2018	2019	commune	2018	2019
Blanquefort/Briolance	340	339	Montayral	1 612	1 615
Bourlens	199	202	Saint Front/Lémance	347	347
Condezaygues	463	459	Saint-Georges	256	252
Cuzorn	480	489	Saint Martin le Redon	143	144
Fumel	2 833	2 828	Saint Vite	557	567
Lacapelle-Biron	303	299	Sauveterre la Lémance	400	397
Lacapelle-Cabanac	122	124	Sérignac	185	186
Loubéjac	209	209	Soturac	416	420
Masquieres	118	117	Thézac	125	126
Mauroux	333	337	Touzac	219	219
Monsempron-Libos	1 158	1 169	<b>Total</b>	<b>10 818</b>	<b>10 845</b>

609 branchements sur les 10 845 comptabilisés en 2019 sont sans consommation

### 2.7.2. Linéaires de conduites par commune

commune	ml	commune	ml
Blanquefort/Briolance	58 840	Monsempron-Libos	38 276
Bourlens	28 166	Montayral	76 246
Condezaygues	29 302	Saint Front sur Lémance	43 560
Cuzorn	49 862	Saint-Georges	31 031
Fumel	96 527	Saint Martin le Redon	17 656
Lacapelle-Biron	32 606	Saint Vite	20 355
Lacapelle-Cabanac	20 890	Sauveterre la Lémance	55 820
Loubéjac	34 508	Sérignac	30 169
Masquieres	18 799	Soturac	40 568
Mauroux	40 390	Thézac	22 438
Touzac	10 138	<b>TOTAL</b>	<b>796 164</b>

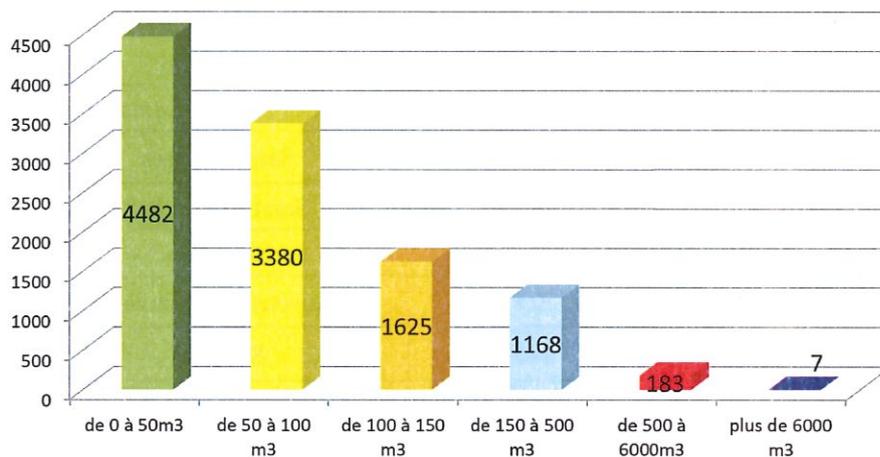
Moyenne linéaire conduite/branchement = 73,41

## 2.8. Consommations

### 2.8.1. Consommations par commune

commune	2018	2019	commune	2018	2019
Blanquefort/Briolance	33 919	<b>37 017</b>	Montayral	347 516	<b>340 209</b>
Bourlens	28 290	<b>33 356</b>	Saint Front/Lémance	38 104	<b>40 904</b>
Condezaygues	44 226	<b>36 943</b>	Saint-Georges	26 344	<b>24 120</b>
Cuzorn	51 428	<b>47 683</b>	Saint Martin le Redon	11 227	<b>12 550</b>
Fumel	239 889	<b>227 899</b>	Saint Vite	45 968	<b>46 872</b>
Lacapelle-Biron	24 993	<b>24 527</b>	Sauveterre la Lémance	30 935	<b>36 605</b>
Lacapelle-Cabanac	13 925	<b>13 407</b>	Sérignac	24 493	<b>25 173</b>
Loubéjac	27 025	<b>26 157</b>	Soturac	41 304	<b>43 765</b>
Masquieres	16 458	<b>17 025</b>	Thézac	27 496	<b>17 166</b>
Mauroux	46 146	<b>42 857</b>	Touzac	24 000	<b>43 977</b>
Monsempron-Libos	103 773	<b>96 508</b>	<b>Total</b>	<b>1 237 277</b>	<b>1 234 896</b>

### 2.8.2. répartition des consommateurs par volume consommé (10 845 branchements)



### 2.8.3. Gros consommateurs (> 6000 m³)

commune	client	2018	2019
Fumel	Hôpital rural	11 679	6 236
Fumel	Mairie de Fumel	11 132	10 111
Montayral	Lactalis Nestlé Ultra Frais	134 684	137 976
Montayral	Roucadil	17 469	20 774
Montayral	Fromagerie la Lémance	36 357	31 685
Mauroux	SAS Village du Soleil	10 959	6 419
Touzac	particulier	34	23 706

## 2.9. Travaux du délégataire

Le contrat d'affermage prévoit que les travaux d'entretien et réparations sont exécutés par le délégataire

**Le remplacement à l'identique de matériel est à la charge :**

- du délégataire pour les biens suivants :

- matériel tournant, accessoires hydrauliques, compteurs, équipements électriques, menuiserie, serrurerie, clôtures et plomberie
- canalisations (en deçà d'une longueur de 6 mètres)

- du syndicat pour les biens suivants :

- ouvrages de génie civil
- canalisations (au-delà d'une longueur de 6 mètres) et branchements

**Les travaux d'extension ou de renforcement sont à la charge de la collectivité**

### 2.9.1. branchements neufs



### 2.9.2. Réparations de fuites :

221 fuites réparées : 157 sur conduites, 64 sur branchements

commune	nombre	commune	nombre
Blanquefort/Briolance	13	Montayral	34
Bourlens	10	Saint Front sur Lémance	10
Condezaygues	5	Saint-Georges	1
Cuzorn	10	Saint Martin le Redon	4
Fumel	33	Saint Vite	11
Lacapelle-Biron	7	Sauveterre la Lémance	14
Lacapelle-Cabanac	6	Sérignac	8
Loubéjac	15	Soturac	5
Masquieres	5	Thézac	1
Mauroux	11	Touzac	1
Monsempron-Libos	17		

## 2.10. Travaux de la collectivité

### 2.10.1. génie-civil et hydraulique

En 2019, la collectivité a finalisé les travaux regroupés dans un marché 2017-2018 attribué le 6 avril 2018.

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
Lot 1	TF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la nourrice de distribution à la source de Lenclio</li> <li>- Création d'une station de surpression aux Vignals</li> <li>- Remplacement de la nourrice de refoulement au réservoir bas service de Lacapelle Cabanac</li> </ul>
Lot 2	TF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation du réservoir de Lauzine               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Reprise de l'étanchéité intérieure des cuves</li> <li>o Renouvellement des canalisations et accessoires</li> <li>o Reprise des étanchéités des coupoles du réservoir</li> </ul> </li> <li>- Mise en place de systèmes de détection d'intrusion sur les trappes et portes des ouvrages du syndicat</li> </ul>
	TO001	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation du réservoir de Saint Vite</li> <li>- Mise en place d'une clôture et d'un portail</li> </ul>
	TO002	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Station de surpression de Saint Georges</li> <li>- Remplacement du groupe de pompage par un groupe de surpression</li> <li>- Renouvellement des canalisations et accessoires</li> </ul>

### 2.10.2. renouvellement /renforcements de réseaux

n°bon	travaux	linéaire renouvelé (ml)
1	Avenue de l'Usine (phase 2 ) - Fumel	842
2	avenue Albert Thomas - Fumel	1 158
3	Bourg- Saint Georges	237
4	secteur du cinéma - Monsempron-Libos	213
5	Boulogne 1 – Sauveterre la Lémance	1 850
6	Bourlens - Saint Vite	2 742
7	secteur Vignals- réfection chaussée - Saint Martin le Redon	0
8	By pass - Montayral	0
9	Caillou - Fumel	235
10	Peyremathieu - Condezaygues	155
11	Cataran - Blanquefort sur Briolance	250
<b>total</b>		<b>7 682</b>

### 2.10.3. Protection des sources

Le Syndicat veille à protéger ses ressources en les dotant des périmètres de protection prévus par le Code de la Santé Publique :

- le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation de l'ouvrage.
- le périmètre de protection rapprochée : secteur plus pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription

- le périmètre de protection éloignée : ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage
- les captages de la Source Bleue, de Lenclio de Fontarnaud et de Labiden sont dotés de périmètres de protection celui de Gadet (hydrogéologue désigné) est en cours.

Par ailleurs, l'engagement n°101 du Grenelle de l'environnement prévoit de protéger l'aire d'alimentation des 500 captages les plus menacés. Lenclio est un captage Grenelle. Un plan d'action territorial a été mis en place en 2014 et s'est achevé fin 2018.

### 3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

#### 3.1. Synthèse analyse eau brute

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL	
	Nombre échantillons analysé ARS	Nombre échantillons analysé exploitant
Bactériologique	5	0
Physico-chimique	7	7
Nombre total d'échantillons	7	7

#### 3.2. Information dureté de l'eau

La dureté de l'eau est la concentration en calcium et en magnésium dans l'eau. Elle se mesure en degré français (°F) pour un litre d'eau.

1 °F correspond à 4 mg de calcium et 2,4 mg de magnésium pour un litre d'eau.

- Eau très peu calcaire : dureté < ou = à 8 °F
- Eau peu calcaire : 8 °F < dureté < ou = 20 °F
- Eau calcaire : 20 °F < dureté < ou = 30 °F
- Eau très calcaire : > 30 °

Mesures pour les sources du Syndicat

- Lenclio : 36° F – eau très calcaire
- Gadet : 21° F – eau calcaire
- Source Bleue : 21.1° F – eau calcaire
- Labiden : 18.7 ° F – eau peu calcaire
- Fontarnaud : 24.2° F – eau calcaire

#### 3.3. Synthèse qualitative au point mise en distribution (au réservoir)

Nature de l'analyse	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	10	10	100
Physico-chimique	14	13	92
Nombre total d'échantillons	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>92</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Bactériologique	0	0	-
Physico-chimique	9	8	89
Nombre total d'échantillons	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>89</b>

### 3.4. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Station de Labiden	19/03/19	Equilibre calcocarbonique (0 à 4)	X	2	3
Station de Labiden	24/10/19	Coliformes totaux	N/100 ml	0	4
Station Lacapelle-Biron Fontarnaud	12/11/2019	Coliformes totaux	N/100 ml	0	1

### 3.5. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire</b>			
Bactériologique	71	71	100
Physico-chimique	73	73	100
Nombre total d'échantillons	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>100</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Bactériologique	0	0	
Physico-chimique	2	2	100
Nombre total d'échantillons	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100</b>

## Dépassement des références de qualité

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Réseau communal de Touzac - Bourg	12/08/19	Bactéries sulfitoréductrices y compris spores	N/100 ml	0	3
Réseau communal de Touzac - Bourg	19/08/19	Température de l'eau	°C	25	26

### **3.6. Chlorure de Vinyle Monomère**

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un produit chimique purement synthétique, reconnu cancérigène. Il n'existe aucune source naturelle de ce composé.

La présence de CVM dans l'eau potable peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC.

Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent avoir potentiellement une teneur en CVM résiduel élevée, et sont ainsi les seuls à pouvoir induire une migration de CVM dans l'eau.

Le relargage du CVM dans l'eau à partir des canalisations en PVC augmente avec :

- le linéaire des tronçons de canalisations en PVC qui relarguent,
- la température de l'eau,
- la teneur en CVM résiduel initiale dans ces tronçons,
- le temps de séjour de l'eau dans ces tronçons.

## **4. INDICATEURS FINANCIERS**

### **4.1. Prix de l'eau**

Le prix de l'eau comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau.

Le délégataire perçoit également une part fixe et une partie proportionnelle à la consommation d'eau révisable dans les conditions fixées par le contrat d'affermage par une formule d'indexation

« K » calculé pour la facturation 2019 s'élève à 1,0398 (1,031 en 2018)

#### **Tarifs 2019**

Tarif bleu	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	51,64	34,46
Part proportionnelle	1,0493	0,6963
Tarif jaune	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	335,74 €	208,64
Part proportionnelle	0,4487 €	0,4715 €
Tarif vert	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	872,52 €	521,61
Part proportionnelle	0,3542 €	0,4614 €
Préservation des ressources agence de l'eau	0,1274 €	
Lutte contre la pollution	0,33 €	
TVA	5.5 %	

#### 4.1.1. Facture-type 120 m3

	nombre	collectivité	fermier	Total
Part fixe	1	51,64	34,46	86,10 €
m3	120	1,0493	0,6963	209,47 €
Préservation des ressources Agence de l'Eau	120	0,1274		15,29 €
Redevance pollution	120	0,33		39,60 €
Total HT				350,46 €
TVA 5.5 %				19,22 €
Total TTC				369,74 €

- Rappel facture 2018 : 366,61€

## 4.2. Autres indicateurs financiers

### 4.2.1. Dettes du syndicat en capital :

Dettes du syndicat en capital au 31/12/19 = 638 022,08 €

#### Montant travaux mandatés en 2019:

- 1 417 806,08 €

#### 4.2.2. Montant des amortissements effectués :

- 670 490,89 €

#### 4.2.3. Produit vente eau part syndicale 2019 :

- 1 589 218,06 €

#### 4.2.4. Produit vente eau part fermière 2019 :

- 1 133 240,55 €

## 5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

Depuis 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit intégrer de nouvelles données, les indicateurs de performance, qui alimentent une base nationale.

Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur
D 102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,11 €/m3
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	3,08 €/m3

Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,9 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	65,53 %
P105-3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,43 m3/km/j
P106-3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,32 m3/km/j
P110-3	Indice linéaire de consommation	4,42 m3/j/km

Code fiche	Indicateurs de performance	Donnée élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1,16 %	longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	46 252 ml
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	796,164 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Montant en euros des abandons de créances	265 €
		Volume consommé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	1 254 063 m3
P 154,0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 2,14	Montant impayés au 31/12/19	72 812,77
		Chiffre Affaires TTC N-1	3 397 437

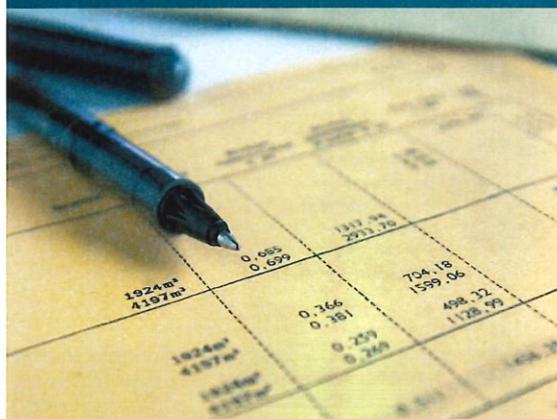
# NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020  
CHIFFRES 2019

## L'agence de l'eau vous informe



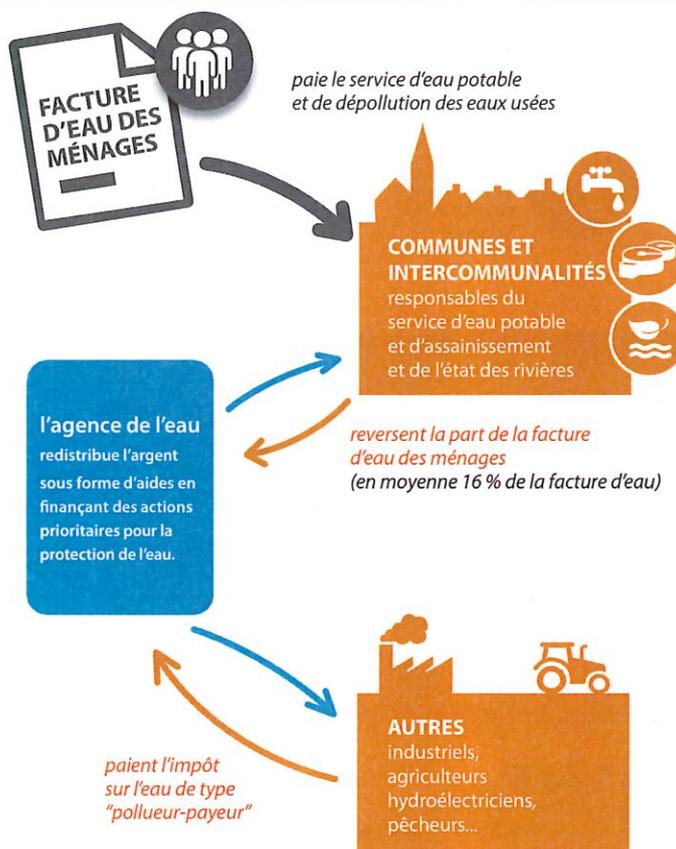
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



## COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

#### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



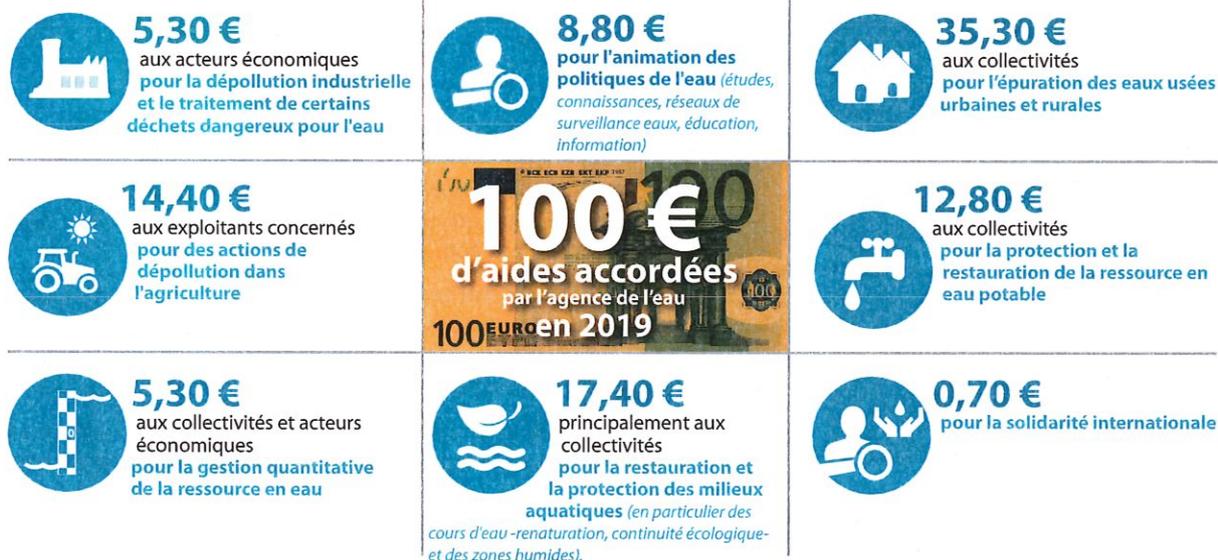
## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

### interventions / aides

#### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

## ACTIONS AIDÉES

### PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **120 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de **32 M€** ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de **17 M€** pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- **5 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **3 M€** pour modifications de pratiques,
- **60** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- **24** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de **2 M€** pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de **385** exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

#### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **12 M€** ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **1,4** million de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**57 M€** ont permis d'accompagner plus de **380** communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de **39 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **600 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de **70 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de **30 000 hectares** de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

#### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'**1 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **4 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.

- **56 M€** ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de **90** entreprises de peinture ont été mises en conformité, **2** entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi **59 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).  
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.  
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé.  
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

### AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

#### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



#### Délégations territoriales :

##### Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle

33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 1999 - Fax : 05 56 11 1998

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

##### Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99

Départements 40 • 64 • 65

##### Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)**

et sur les réseaux sociaux



LES AGENCES DE L'EAU  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

**EN IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

